



Contrat de location photocopieur

Par **JLDIE**, le **06/12/2012 à 21:44**

Prenant récemment la DG de ma société j'ai trouvé un contrat de location signé pour un photocopieur Canon. La société supporte une charge trimestrielle HT de 1837€ depuis le 29/7/2011 (le premier trimestre étant de 1306€ HT) et ce jusqu'au mois d'Octobre 2016 inclus soit un montant HT total de 39883€. rnLe prix d'achat du photocopieur neuf à ce jour est de 1750€. rnDevant cette situation et dans l'impossibilité d'établir une communication positive avec le loueur (me renvoyant au contrat et à son échéancier), j'envisage de faire opposition au prélèvement ce qui n'est probablement pas la meilleure des réactions.rnEn fait ce contrat de location est un leurre relatif à la reprise d'un parc de photocopieurs par l'intermédiaire d'une société tiers. Néanmoins ce contrat est le seul document officiel engageant ma société au loueur / financeur.rnPour moi l'aspect léonin du contrat semble clair (sur le seul contrat de location.rnAvez-vous vécu ou pris connaissance d'une situation similaire à la mienne?rnSi oui je vous remercie à l'avance de me faire part de votre expérience.rnCordialement